



## Vente bien SCI/nupropriété/usufruit

Par **ablanchard**, le **27/05/2014** à **10:29**

Bonjour,

Je suis, avec mes 2 soeurs, nu propriétaire des biens d'une SCI, à parts égales.  
Nous envisageons de vendre l'un des biens de cette SCI. Notre mère, lorsqu'elle nous a fait donation de ses parts, a gardé : "valeur de l'usufruit réservée 3/10eme"(indiqué dans l'acte de donation) et le bien était alors évalué à 150000 euros.  
Aujourd'hui ce bien est évalué à 300000 euros,  
Comment va se passer la répartition du montant de la vente? Est ce que nous aurons simplement à partager le montant en 3 ou devons nous donner quelque chose à notre maman, usufruitière?

Merci par avance pour vos réponses,